



Information financière – Frais de scolarité standards et réduits – Vue d'ensemble

L'école s'engage à maintenir des frais de scolarité aussi accessibles que possible.

Les Ecoles Internationales Montessori offrent au niveau du Primaire et du Secondaire (Baccalauréat International), un enseignement bilingue et international au coût le plus abordable de Bruxelles. Pour ce qui est de l'enseignement préscolaire, les frais de scolarité s'alignent sur d'autres programmes comparables.

Nous avons créé une situation financière transparente. Les frais de scolarité standards et les frais réduits sont publiés sur notre site internet. La catégorie 'Frais de scolarité réduits' est tout particulièrement destinée aux familles ne recevant aucune aide financière de leur employeur. Les familles peuvent indiquer les frais de scolarité s'appliquant à leur situation.

Sont disponibles les niveaux de frais de scolarité et les documents associés suivants:

- 1) **Frais de scolarité standards:** Ces frais sont applicables **aux familles recevant une aide financière de leur employeur**. Les familles signent alors un contrat d'inscription et les factures sont envoyées à la société.
- 2) **Frais de scolarité réduits:** Ces frais sont applicables **aux familles qui ne reçoivent aucune aide financière de leur employeur**. Les familles signent le contrat d'inscription et en conservent une copie. Ce contrat est le document de référence définissant les paiements des frais de scolarité. Aucune facture ni reçu ne sont fournis; les virements bancaires personnels servent de preuve de paiement.
- 3) **Une combinaison des deux types de frais mentionnés ci-dessus:** Cette option est applicable lorsque l'employeur paie un certain pourcentage des frais de scolarité standards et que le restant, converti en frais de scolarité réduits, est à la charge de la famille. La famille reçoit alors deux contrats d'inscription, l'un pour la section relative aux frais de scolarité standards' et l'autre, pour celle des frais réduits. Les factures seront uniquement émises pour la partie des frais de scolarité standards.



TERVUREN – STERREBEEK – WEZEMBEEK-OPPEM – WOLUWE
Pour les inscriptions, veuillez contacter: 02-767 6360 ou 02-721 2111
Email: montessori-tervuren@online.be ou montessori-woluwe@skynet.be
Administration: montessori.admin@skynet.be
www.international-montessori.org





Règlement administratif – Frais de scolarité réduits

Frais d'inscription: **Sections Communauté des Tout-Petits et Maisons des Enfants** **€600**

Sections Primaire et Secondaire **€800**

Baccalauréat International
Programme d'éducation intermédiaire – IB PEI
Programme du diplôme – IB PD

Les frais d'inscription sont à régler lors de la soumission du formulaire d'inscription. La date à laquelle ce montant est perçu déterminera l'ordre d'inscription. Ce montant n'est pas remboursable et ne sera payé qu'une seule fois.

Contrat d'Inscription: Un contrat d'inscription sera émis une fois les frais d'inscription perçus. Ce contrat définira les frais de scolarité annuels et les dates de paiement. Nous demandons aux parents de signer celui-ci endéans un délai de deux semaines à compter de la date d'émission afin de finaliser la procédure d'inscription.

Paiements: Tous les frais sont payables en euros à la date prévue sur la facture ou avant celle-ci à :
KBC Bank, Markt 4, 3080 Tervuren
Code BIC: KREDBEBB

Ecole Internationale Montessori et Ecole Internationale Montessori 'Savoorké', Tervuren

Numéro de compte: BE30 4345 1644 8111

Ecole Internationale Montessori Wezembeek-Oppem

Numéro de compte: BE98 7340 0995 0993

Ecole Internationale Montessori 'Hof Kleinenberg', Sint-Stevens-Woluwe

Numéro de compte: BE92 7340 2360 1523

Ecole Internationale Montessori 'Hof ten Berg', Woluwe-Saint-Lambert

Numéro de compte: BE88 7360 1756 4441

Versements: Les frais de scolarité annuels sont payables en deux versements: 60% à la date du 15 juin ou avant et 40 % le 15 janvier ou avant.

Frais bancaires: Les virements de l'étranger sont acceptés. Les frais bancaires liés à ces versements sont à la charge du déposant.

Preuve de paiement: Suite à l'évolution des systèmes bancaires sur internet, les reçus sont devenus obsolètes. L'école ne fournit pas de reçus. Les familles peuvent imprimer leurs propres preuves de paiement. Il existe néanmoins une exception pour les parents qui s'acquittent en tout ou en partie des frais standards via leur propre compte bancaire et qui doivent, dès lors, fournir des reçus comme preuves de paiement à leur employeur. Ces reçus peuvent être fournis sur demande par mail à l'adresse suivante montessori.admin@skynet.be



TERVUREN – STERREBEEK – WEZEMBEEK-OPPEM – WOLUWE
Pour les inscriptions, veuillez contacter: 02-767 6360 ou 02-721 2111
Email: montessori-tervuren@online.be ou montessori-woluwe@skynet.be
Administration: montessori.admin@skynet.be
www.international-montessori.org





Retards de paiement: Afin que l'école puisse assurer ses obligations financières, nous insistons sur le prompt paiement des frais de scolarité dans les délais définis dans le contrat d'inscription. Les paiements subsistant au-delà d'un délai de 4 semaines à partir de la date prévue encourrent une majoration de 4% d'intérêt par mois de retard. A cela, s'ajoute également un montant administratif de €20 pour chaque lettre de rappel.

Réductions pour les frères et soeurs: Pour l'inscription additionnelle de frères et sœurs, nous appliquons une réduction de 15% sur les frais de scolarité annuels pour le second enfant, et de 20% pour le troisième enfant et ceux qui suivent.

Sont inclus dans les frais de scolarité: **Communauté des Tout-Petits et Maisons des Enfants**

- Matériel scolaire
- Excursions d'un jour pour les enfants des Maisons des Enfants
- Repas de midi pour les enfants inscrits à temps plein
-
- Les parents doivent prévoir des coûts supplémentaires pour:
- Un fruit pour le snack à partager avec le groupe
- Les langes sont fournis par la famille

Primaire et Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International

- Livres
- Cartable (seulement pour le Primaire)
- T-shirt de l'école
- Matériel scolaire
- Matériel d'art
- Apprentissage d'un instrument de musique: violon, piano ou guitare
- Cours de sport et frais de transport associés
- Petites sorties liées au travail de l'enfant
- Excursions d'un jour

- Des coûts supplémentaires sont à prévoir pour:
- Les repas de midi individuels
 - Le projet personnel du PEI 5
 - Les excursions de plus d'un jour et les ateliers





Baccalauréat International Programme du diplôme

- Les manuels de cours des groupes 1 à 6 sont prêtés – ils doivent être remis en excellent état
- Les livres de fiction choisis dans la liste de lecture des groupes 1 et 2
- Les excursions d'un jour
- Tous les frais d'examens – excepté pour les examens de passage

Des coûts supplémentaires sont à prévoir pour:

- Les repas de midi individuels
- L'ordinateur portable avec les derniers logiciels
- La calculatrice graphique
- Les classeurs et le système de fichiers
- Les clés USB
- Les dépenses relatives à des sujets spécifiques
- Les projets CAS
- Les ressources nécessaires pour la réalisation du mémoire et de l'essai de Théorie de la Connaissance
- Les excursions de plusieurs jours
- Les ateliers internationaux liés à des matières définies.

Programmes disponibles:

Nous offrons une grande sélection de programmes pour la Communauté des Tout-Petits et les Maisons des Enfants afin de s'ajuster aux horaires variés des différentes familles. Nous demandons que les familles choisissent parmi les options proposées le programme qui répondra le mieux à leurs besoins. Nous ne pourrons pas offrir de programmes individualisés en dehors de ces programmes publiés.

Changement de programme:

Les enfants de la Communauté des Tout-Petits et des Maisons des Enfants peuvent élargir leur programme en cours d'année. Les parents peuvent en discuter avec l'enseignant de leur enfant et/ou avec la directrice du site sur lequel il/elle est scolarisé(e). Ce changement devra alors être communiqué par mail à l'administration.

Etant donné que la quantité de personnel ainsi que diverses infrastructures sont dépendantes de l'engagement des familles pour les différents programmes, toute demande de réduction de l'un de ceux-ci fera l'objet d'un examen de l'administration financière. Les demandes doivent être faites par écrit à la directrice(teur) du site sur lequel est scolarisé leur enfant.

Inscription en cours d'année:

Les nouvelles inscriptions sont acceptées tout au long de l'année pour les sections préscolaire, primaire et celle du Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International (IB-PEI). Le calcul des frais de scolarité au prorata du temps restant, est disponible sur demande. Les factures sont émises avant l'inscription effective de l'élève et sont dues avant qu'il ne débute dans sa classe. Les étudiants du Programme du diplôme peuvent rejoindre l'école en cours d'année, uniquement s'ils sont issus d'un autre Programme du diplôme du Baccalauréat International et qu'ils suivent les matières proposées à l'Ecole Internationale Montessori.





Départ anticipé:

Lorsqu'un élève est inscrit mais ne sera pas présent l'année suivante, une annulation écrite sera alors fournie par les parents avant le 15 mai. L'omission de cette annulation entraînera une obligation de paiement de 60% des frais de scolarité. La lettre d'annulation devra comporter une signature. Le document original ou une copie scannée envoyée par mail seront acceptés.

Durant l'année, les frais de scolarité calculés au prorata du temps restant ne seront remboursés que s'il **s'agit d'une délocalisation à l'étranger décidée par l'employeur**. Cela n'est applicable que pour les notifications de délocalisation reçues avant le 31 janvier.

Un délai de notification de minimum 3 mois est demandé et les familles restent responsables du paiement des frais de scolarité durant cette période de 3 mois, indépendamment de la date de départ effective.

Toute notification au-delà du 31 janvier entraîne le paiement de la totalité des frais de scolarité pour l'ensemble de l'année scolaire. Si des frais de scolarité ont déjà été versés, ceux-ci ne seront pas remboursés. L'école demande une notification de départ anticipé de la part des parents et de l'employeur.

Service de bus scolaire:

Les enfants à partir de trois ans peuvent bénéficier du service de bus scolaire. L'école est propriétaire et gestionnaire de ce service. Nous disposons d'une flotte moderne de bus: un bus Iveco de 21 places ainsi que plusieurs vans VW de 6 places et un van Nissan, tous équipés de ceintures. Nous offrons un service aller-retour porte-à-porte où cela est possible.

Le montant de ce service est calculé sur base des coûts de recouvrement annuel. Les parcours des bus sont déterminés en fonction du lieu d'habitation des familles qui en font usage. Il est uniquement possible de réserver soit un trajet simple soit l'aller-retour pour les cinq jours de la semaine. Le bus vient chercher et ramène les enfants à une adresse. Les frais d'utilisation de ce service sont payables à l'avance et ne sont pas remboursables durant l'année.

Un paiement au prorata est uniquement possible s'il reste une place libre pour les familles qui décident de faire usage de ce service plus tard dans l'année.

Le bus vient chercher les enfants à la maison. Le coût annuel de ce service dépend du lieu d'habitation de la famille et de la distance par rapport à l'école. Les prix indiqués sont applicables lorsque plusieurs familles bénéficient de ce service dans la même zone. Si nous avons peu de demande pour un endroit spécifique, un prix individuel s'applique alors.

Zone 1 = Communes avoisinantes

Zone 2 = Communes non-avoisinantes

Zone 3 = Zones plus éloignées

Zone 4 = Service de transfert reliant les sites de Tervuren et de Woluwe
(l'école est alors le point de ramassage)





Inscription continue: Chaque enfant/étudiant à l'école est inscrit pour l'ensemble d'une section. Un Acompte d'Inscription Continue (AIC) est payé lors de la première réinscription. Ce montant est acquitté par section et déduit à la fin de chacune de celles-ci.

Les acomptes relatifs aux différentes sections sont les suivants:

- Section préscolaire composée de la Communauté des Tout-Petits et des Maisons des Enfants - €450
- Section primaire – Années 1 à 5 - €650
- Section Baccalauréat International Programme d'éducation intermédiaire - Années 1 à 5 - €650
- Section Baccalauréat International Programme du diplôme – Années 1 et 2 - €750

Si l'enfant/étudiant ne continue pas lors de l'année académique suivante, les familles envoient alors une lettre au bureau avant le 2 avril. L'acompte sera remboursé au terme de l'année scolaire. A défaut d'une notification, les contrats d'inscription pour l'année suivante seront automatiquement générés après le 2 avril.

Le contrat d'inscription inclura les mêmes programme et options que ceux choisis l'année précédente à moins qu'une notification de changement soit apportée par les parents durant la période d'inscription continue. Les changements peuvent être communiqués à l'administration financière.

L'acompte d'Inscription Continue ne sera pas remboursé dans les cas suivants:

- Si les enfants/étudiants sont présents une partie de l'année
- Si la notification de non-présence l'année suivante est remise après le 2 avril
- Programme du diplôme du Baccalauréat International: Les étudiants inscrits ont pour but de terminer avec succès leur programme et d'obtenir le diplôme de Baccalauréat International. C'est pourquoi, ceux-ci et leurs familles s'engagent pour les deux années complètes du Programme du diplôme au sein de l'Ecole Internationale Montessori. Les familles paient un acompte de €750 qui sera déduit lors du dernier paiement des deux années du Programme du diplôme. Cet acompte n'est pas remboursable si l'étudiant n'est pas présent durant l'intégralité du programme.

